

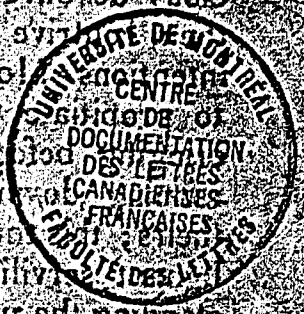
Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a essayé d'obtenir la meilleure copie originale. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Comprend du texte en anglais. |

L'ARQUE, JOURNAL ELECTORIQUE.



OMNIA EXSEQUI DECRET

TROIS-RIVIERES, MERCREDI, LE 30 AOUT, 1826.

IMPRIME ET PUBLIE PAR

LUDEGER DUVERNAY,
Rue Royale.

Le Prix de la Souscription est de CINQ
Chelins pour Trois Mois de publication
contre les frais de Poste, payables dans le
cours des trois mois.
On donnera place, dans ce Journal, aux
Avertissements, dans l'une et l'autre
langue, à des prix très raisonnables.

- On peut s'abonner chez
- Messrs. Neilson & Covert, Québec
 - Et chez Mr. F. Lemaitre, Québec
 - Mr. le Docteur Kimber, Montréal
 - Et Mr. James Lane, Québec
 - Mr. Louis Gonzague Nolin, L'Assomption
 - Mr. H. Olivier, Berthier
 - Mr. T. L. Chalou, Rivière du Loup
 - Mr. Jean Charette, Yamachiche
 - Mr. Louis Marcoux, Yamaska
 - Mr. Guillaume Smith, La Bataille
 - Mr. Thomas Fortier, M. D., Gentilly
 - Mr. Pierre A. Dorion, Ste. Anne

LA NOUVEAUTE
FABLE
Au Bourg de la Folie
Un jour la Nouveauté parut
Chacun dit: Quelle est jolie
Ah! madame la Nouveauté,
Demeurez dans notre patrie.
Plus que l'Esprit et la Beauté,
Vous y êtes toujours chérie.
Lors la Déesse à tous ces foux
Répondit: "Messieurs, j'y demeure."
Et leur donna le rendez-vous
Le lendemain à la même heure.
Le lendemain elle parut
Aussi brillante que la veille
Le premier qui la reconnut
S'écria: Dieux! qu'elle est vieille!
Un capucin, après la Messe
Oyait un tailleur à confesse.
N'avez-vous point de bien d'autrui?
Lui dit le confesseur austère:
L'autre répond: "Oh! non, mon père,
J'ai tout vendu dès aujourd'hui."
Fouillant un jour une carrière,
Nicodème vit un hibou;
Joyeux, il prit de son trou
Et le porta à sa ménagère.
Fi! dit-elle, vous êtes foux,
Lâchez cet oiseau-là, compère.
Il fera peur à nos enfants.
Qu'il fasse, reprit Nicodème:
J'ons ouï dire à des sçavans,
Qu'un hibou vivait deux cents ans,
Et j'ai voulu le voir par moi-même.
La noirceur masquait en vain les points qu'elle verse,
Tout se sait tôt ou tard, et la vérité perce.
Par eux mêmes souvent les méchants sont trahis.

PROSPECTUS

DANS les circonstances actuelles, nous
prenons la liberté de solliciter nos concitoyens;
d'accueillir favorablement les sentiments d'intérêt que nous manifestons, au
ce moment pour le bien-être public, en
leur proposant de favoriser le développe-
ment de quelques idées relatives à l'état
présent des choses, et c'est ce que nous
faisons en publiant ce Prospectus.
Le tems qui nous commande impérieusement, vient de trancher le fil des jours d'un homme que les suffrages d'un peuple indépendant, avaient signalé comme dépositaire de leurs intérêts les plus sacrés. Déjà les esprits agités par la nécessité de le remplacer, ont, par plus d'un moyen, trouvé l'occasion de faire apercevoir que tous sentent le besoin de ne pas se laisser pour parvenir au but désiré. Tous tendent à un objet que les vues de chacun doivent déterminer. Or, rien de plus propre, ce nous semble, à faciliter les uns et les autres, dans le choix de moyens, qu'une FEUILLE TEMPORAIRE rédigée avec soin et dans laquelle on admettra des Communications, indistinctement en Français et en Anglais.

Nous serons heureux et nous nous ferons un devoir d'admettre sans distinction, les écrits de ceux qui voudront bien nous les adresser, pourvu toutes fois que les personnalités ne tiennent pas lieu de raisons et les invectives d'argumens. Loin de nous l'idée de vouloir fournir à qui que ce soit, le moyen de se venger de quelqu'inimitié personnelle ou d'assouvir quelque ressentiment particulier. Mûs par le désir d'être utiles, nous entrevoyons dans la publication de cette feuille, une occasion de voir discuter avec connaissance de cause, les principes qui doivent guider nos concitoyens dans le choix d'une personne pour les représenter au Parlement. Ceux d'entre eux que l'expérience et les connaissances ont mis en état d'être utiles aux autres, ne manqueront pas; et par devoir et par goût, de se prêter à quelques momens de réflexion; ceux qui n'ont pas cet avantage, auront celui de profiter des lumières qu'ils recevront pour l'acquiescer.

Quant à nous, nous nous déclarons sans parti, nous recevrons tous et nous ne donnerons de préférence à qui que ce soit; nous nous réserverons pour la fin, et nous nous estimerons heureux de pouvoir, en commun avec nos concitoyens, accorder à ce lui que les suffrages auront signalé, la même que son mérite lui aura fait décider.

Le prix de la souscription sera de cinq

CHELINS pour trois mois de publication à la quelle nous nous engageons, bien disposés de la continuer un autre mois, gratis; si les circonstances nous en imposent la nécessité. L'abonnement payable dans le cours des trois mois, n'ouvrira pas de suite la feuille. Nous prions les personnes qui voudront bien s'abonner, d'être persuadées que nous ne négligerons rien pour leur faire parvenir régulièrement notre feuille, à quelque distance qu'elles puissent être, bien entendu qu'elles seront tenues de payer les frais de poste.

Trois-Rivières, le 12 Aout, 1826.

COMMUNICATION

Mr. Editor, I take the liberty to submit to the public, a few general reflections on a class of persons peculiarly fortunate throughout the globe; I mean those foreigners who go abroad to hunt fortunes, and silently usurp the appellation of natives of the country where they happen to be settled. Their title being shewn to be so evident, that they frequently rush themselves into silence, as to their pretensions thereon; yet through human self-love, their romancings frequently bring them to a successful end. Those whose weakness they flatter, often give them a degree of favour, but the majority look on them as odious parasites towards the great, officious or arrogant companions to their equals, and with their inferiors, the worst of mankind, haughty tyrants who delight in the vilifying of their fellow creatures. Skilful in the art of making friends; they will put their purse at the disposal of persons who are in no need of it, and from whom they expect a refusal accompanied with thanks; but a few moments afterwards they may be seen sternly rebuking the wretches who vainly implore their commiseration; If they are to be the medium through which favours are to be conferred by others, they never fail to remind the persons so favoured, of the great obligation they are under towards them, when perhaps they have used all their endeavours to thwart the project of benevolence. Such is the character of selfish and contemptuous parasites. They are seen everywhere, it is true, but they are attracted in greater numbers in a country subject to another, where they meet with more ease to work themselves into the favour of persons charged with the dispensation of Justice, and who cannot feel an immediate interest towards the mass of a population whose way of existing is not identical with theirs, so that devoid of that strong guide, the rectitude of their views is often turned to the purposes of those who

cious devourers of favor, who now and then, contrive to elude the most righteous intentions. Moreover, they continually aim to propitiate the predominant classes, by cringing before their prejudices, and by running down those that dissent from theirs; this they do, actuated by their malignant servility, with tartness, notwithstanding the urging of reasons too much above their comprehension. Finally they foment diffidence and tend to break that chain of intercourse between authority and subject, without which dissensions are never intended.

On this subject it may not be improper to remark, that the Canadians are in the greatest of errors, when they give the name of Englishmen to all foreigners indiscriminately, and who (whatever their motive) show them a degree of aversion far greater than the generality of Englishmen do to them; this is probably the cause of that mistake, which occasions a mutual distrust extremely hurtful to both parties and which, in the present circumstances, seems to increase every day. Why should the interests of a limited number of individuals, have such an extended influence, as to operate a division between those of a whole population? All political schemes are calculated to favour a small portion of the community, whilst the whole foolishly sacrifice their immediate benefit to advantages although real to a few, yet ideal for them. Why then should people give vent to feelings of animosity, when they have no reason to give themselves up to such dispositions.

L'ARGUS.

TROIS-RIVIERES

MERCREDI, LE 30 AOÛT, 1826.

LORSQUE nous primes la liberté de nous adresser au public, il y a peu de tems, par le canal de notre Prospectus, nous nous gardâmes bien de nous laisser effrayer par l'idée que quelques personnes voulaient nous faire naître, sur les obstacles qu'il nous faudrait éprouver. Quoique convaincus de la faiblesse de nos ressources, nous osâmes espérer que nos concitoyens auraient pour notre essai, d'autant plus d'indulgence, que nos vues étaient dirigées vers un objet louable. Notre attente se trouve aujourd'hui justifiée; nous avons rencontré dans notre démarche, des soutiens puissans, des connaisseurs éclairés, des Juges sans prévention. Nous saisissons cette occasion, pour les prier de vouloir bien agréer nos remerciemens les plus sincères et les plus reconnaissans.

DANS notre Prospectus, nous faisons allusion aux effets que devaient avoir prochainement, la mort de l'un de nos Représentans, et la nécessité de songer à remplir le siège qu'elle laissait vacant. Nous avons maintenant à parler de ces effets. — Des circulaires ont annoncé que les Electeurs auront à exercer leur liberté de voter, à l'égard de deux individus sur le mérite desquels, il ne nous appartient pas de décider. Qu'il nous suffise de dire, que c'est en ce moment, que nous allons plus que jamais, apercevoir le discernement de ceux qui ont droit de témoigner leur indépendance élective.

PERSONNE n'ignore combien, en Angleterre, l'on sait apprécier, les heureuses conséquences qui découlent des privilèges d'ont jouissent, à l'exemple des habitans de l'île de la Trinité, les colons du Canada. Nous avons en commun, la Constitution la plus heureuse qu'il

soit possible d'imaginer. Rien plus, il n'est pas un seul des avantages, qui en résultent, dont nous ne ressentions les effets salutaires.

MAIS comme les Rois se seraient en vain employés, à rendre leurs sujets heureux, s'ils n'avaient acquiescé à leurs instances, l'Angleterre et par suite, tous les pays qui ont eu le bonheur d'en recevoir des lois, se sont vus, avec la perspective certaine de ne le jamais perdre, en possession de ce privilège qui est le boulevard de la liberté politique, nous voulons dire, le droit d'envoyer au Parlement ceux qu'ils jugent dignes qu'on les charge de s'acquitter des devoirs les plus importants de la société.

Par conséquent, nous aurions à déplorer notre malheur, si possédant la liberté de nous faire représenter, nous ne jouissions pas de celle de le faire librement. Mais notre mère-patrie, en étendant jusqu'à nous, sa main protectrice, nous a revêtus des mêmes droits, des mêmes privilèges que ses premiers enfans. Nous sommes tous, ou au moins nous devons tous être indépendans, de caractère, et comme l'âme d'une élection est la liberté de penser, de parler, d'agir et d'être un membre de la société, digne de représenter dans tous les points, ceux qui lui remettent en main, leurs intérêts, ils en suivent tout naturellement, que chacun a le droit d'espérer que, dans les circonstances actuelles, les citoyens de cette ville se montreront les gardiens des principes qui caractérisent la constitution de l'Angleterre.

Certaines personnes de cette ville, nous a-t-on dit, ont refusé de patroniser notre feuille naissante, parcequ'elles ont eu la charité de prêter, au pauvre Argus, des vues malveillantes, au point de vouloir l'assimiler par anticipation, à un certain petit papier connu sous le nom de Scribbler. Grand merci à ces gens à idées bienveillantes, prudentes, &c. &c. &c. Heureusement pour Argus, que la liste des souscriptions est couverte des noms de personnes qui, sous le rapport des connaissances en tous genres, et du génie prévoyant, n'entreraient pas en lice, avec des gens qui traitent si bien et si charitablement leur prochain.

Les obligations auxquelles nous nous sommes astreints dans notre Prospectus, nous les remplirons. Si nous nous écarterons de la voie que nous nous sommes prescrite, ces Messieurs auront alors l'avantage de crier au sacrifice. Jusqu'alors paix à nos oreilles! Pardon aux gens qui n'y entendent peut être pas malice.

Après tout, la perte n'est pas bien grande, et il est facile de s'en dédommager, en publiant...

Nous ne devons pas passer sous silence, l'encouragement que nous avons éprouvé, ces jours derniers, de la part des citoyens de Québec. Nous voyons avec reconnaissance au bas de notre Prospectus, les noms de plus de cinquante de ces Messieurs.

Comme nous n'avons pas encore reçu la liste des souscripteurs de Montréal, qui suivant ce qui nous a été dit, se grossit assez rapidement, nous nous réservons à exprimer notre gratitude, dans le prochain numéro.

Il est bien entendu que nous ne faisons pas mention des citoyens de Québec et de Montréal, dans la vue de tirer un trait de comparaison, au désavantage de nos abonnés des campagnes des trois Districts, qui se sont prêtés au soutien de notre feuille, avec une générosité à laquelle nous n'avons aucun droit de nous attendre.

Quant aux souscripteurs de cette ville, nous leurs avons témoigné plus haut, les sentimens que leur appui nous a fait naître pour eux.

De la Gazette de Québec, le 30 août 1826. Le paraîtra la semaine prochaine, aux Trois-Rivières, le premier numéro d'une feuille intitulée: L'Argus, journal électo-

rique. Le titre indique assez le but de son établissement. On ne sait quand doit commencer l'élection aux Trois-Rivières; mais on en parle comme devant être chaudement contestée. Les seuls candidats sont M. Ogden et M. Dumoulin.

[(*) Pourquoi pas électrique? ce qui au moins serait français. D'ailleurs les électeurs des Trois-Rivières, ne seraient pas les premiers qui auraient eu besoin d'être électrisés. Le prospectus, qui nous paraît assez bien écrit, est déposé, avec une liste de souscription, au bureau de cette Gazette.]

L'ÉDITEUR de la Gazette de Québec, voudra bien nous permettre de le prier de lire les remarques suivantes, en réponse au petit trait de censure qu'il a jugé à propos de nous lancer dans son paragraphe français du 21 août courant, au sujet du mot *Électrique*, qui se trouve en tête de notre Journal. Nous nous apercevons fort bien, que le traducteur du paragraphe anglais, a pris sur lui, d'indiquer par une petite étoile, une note dont le brillant de son esprit, lui a fait naître l'idée; et que ce traducteur n'est pas l'auteur de l'original anglais. Il nous semble qu'au lieu de censurer notre *Électrique*, ce Monsieur aurait dû relire au moins le commencement de son gentil petit écrit, et demander à son oreille, s'il était bien harmonieux et suivant les règles de la bonne diction française, de s'exprimer comme il l'a fait; et si au lieu de dire, *il paraîtra la semaine prochaine, aux Trois Rivières, le premier numéro d'une feuille, &c.* il n'eût pas mieux tourné sa phrase, en mettant, *le premier numéro d'une feuille, &c. paraîtra la semaine prochaine aux Trois Rivières, &c.* En réfléchissant un peu, Mr. le Censeur, se serait sans doute rappelé, que si l'on peut, suivant les règles de la grammaire et l'usage du Dictionnaire de l'Académie, dire, *il paraîtra une comète, il paraîtra un phénomène, &c. &c.* c'est porter la licence trop loin que de faire précéder le *le premier numéro, &c.* par, *il paraîtra, &c.* Ce serait croire Mr. le traducteur et censeur, ce qu'il n'est pas, que d'essayer à rendre la chose plus sensible. Nous sommes d'autant moins indisposés contre lui, que nous ne sommes pas sans nous apercevoir que son but était moins de nous censurer sur l'introduction du mot *Électrique*, que de trouver une occasion de monter sa machine électrique, et en faire jaillir des étincelles contre ceux des Electeurs des Trois Rivières, auxquels il paraît vouloir être utile, en rendant à leur état premier, ou faisant passer à un nouveau, leurs membres impotens, sans doute, puisqu'il veut les électriser. Actuellement prenant congé de Mr. le traducteur en sa qualité de censeur, nous devons à nous mêmes et à nos abonnés, de rendre compte des raisons qui nous engagèrent à adopter, de préférence à tout autre, le mot *Électrique*, lors de la rédaction du Prospectus.

Désirant alors, publier, aux Trois Rivières, une feuille qui eût pour objet, la discussion de quelques questions qui peuvent avoir rapport à l'élection, nous voulûmes que l'idée que le mot *Argus* et l'épigraphie *Omnia Exsequi decet* présentaient, devint complète, en y ajoutant quelque expression, qui pût effectuer notre dessein. Nous savions fort bien qu'*Electoral* ne remplirait pas notre vue, et comme il nous fallait une expression dont le son fit naître aussitôt, l'idée de l'objet de notre feuille, nous primes le parti de fabriquer *Électrique*, qui, s'il était français, conviendrait fort bien.

MAIS, nous dirait-on, il faut toujours parler français. D'accord sur la base générale, avec exceptions en certains cas. Nous rendons trop de justice à nos lecteurs, pour nous laisser persuader, qu'ils nous passeraient la tête, si nous nous fabriquions, lorsqu'ils se rappelleront que quelque pure que soit une langue, il est certains cas où, nous sommes par la nécessité, nous avons dû nous pourvoir de la licence de recourir à...

pour exprimer nos idées, à l'expédition dont nous nous sommes servi. Sans entrer dans une discussion qui serait hors de lieu et de tems, nous nous bornerons à prier nos lecteurs de nous passer notre mot, *lectorique*, à la faveur de ceux de *communicabilité* dont M. De Lolme fait usage, de *désappointement* dont M. de Jouy se sert, et de *Anecdolique* et d'*Unionnaire* qu'un éditeur de ce pays, assez recommandable par sa science et ses talens, a employés en pareil cas.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été en notre pouvoir de rendre plus intéressant le premier numéro de notre Journal, que nous publions aujourd'hui. Le prochain, nous nous flattons, aura pour nos lecteurs, plus d'attraits, en ce que nous aurons le plaisir de leur mettre sous les yeux, des écrits au sujet de l'Élection, si, comme nous ne pouvons en douter, les personnes qui en ont pris sur elles la tâche, sont aussi heureuses dans l'exécution, qu'elles paraissent généreuses dans leurs projets.

L'ON verra par les annonces ou adresses en l'autre part, que Messieurs Ogden et Dumoulin réclament les suffrages des Libres et Indépendans Electeurs de la ville des Trois-Rivières.

Nous aimerions à annoncer dans quel tems l'élection aura lieu, mais c'est un secret qui n'est pas encore révélé aux profanes de nos endroits. L'attente fournit aux Electeurs, l'occasion de penser, de mûrir leurs idées et de concevoir leurs plans, afin d'agir avec prudence et connaissance de cause, en tems et lieu.

LUNDI le 14 du courant, nous avons eu le plaisir d'assister, aux exercices littéraires du Séminaire de Nicolet. Les parens, amis et amateurs ont témoigné, par un concours extraordinaire, l'intérêt que chacun prenait aux succès de cette jeunesse, l'espoir de notre pays. Interrogés sur la latinité, les Belles Lettres, la rhétorique, les mathématiques, le grec, l'anglais, &c. les élèves ont par leurs réponses, convaincu l'auditoire qu'ils n'avaient pas en vain consacré leur année à cultiver les sciences, et ce serait nous refuser à la vérité, que de négliger de marquer hautement la satisfaction générale que nous avons eue de découvrir, dans les Rhétoriciens, au nombre de douze ou quatorze, se sont disputés un prix d'éloquence dont le directeur de la maison, voulut bien laisser le don au discernement des assistans. L'un des compétiteurs, par une déclamation mâle et vigoureuse, en un mot par du naturel, eut l'honneur de se voir couronner. Nous nous nous mêlâmes son nom à la suite de l'éloge; la modestie qui ne manque jamais d'accompagner le vrai mérite nous fait craindre mauvais accueil de la part de ce jeune homme.

UN plaidoyer dont les détails nous forceraient de sortir des bornes que l'abondance des matières nous prescrit, en montrant le goût du compositeur, a fourbi aux élèves, l'occasion de déployer leurs talens oratoires. Le tout a été terminé par la distribution des prix, spectacle qui reveillé mille idées agréables, en nous portant à ces tems heureux où les Gymnases, les Lycées, &c. fourmillant d'essaims de jeunes gens brillans, montraient à la Grèce et au monde civilisé, la récompense du vrai mérite, celle qui couronne les efforts des amateurs de la science.

EN RHÉTORIQUE

Prix d'Excellence, M. David Déziel.
1er prix d'amplification française, M. F. Désautier.
2d do do do do do M. N. Turcot.
1er do do do do do latine, M. B. Legendre.
2d do do do do do do M. F. Désautier.
1er prix en vers, M. B. Legendre.
2d do do do do do do M. F. Désautier.
1er prix de version, M. F. Désautier.
2d do do do do do do M. P. Pichal-Pouliot.
Récitation de l'art poétique d'Horace, MM. D. Déziel, F. Désautier, et B. Legendre.
Récitation de la rhétorique, M. N. Turcot, D. Déziel, F. Désautier, B. Legendre, et T. Brassard.
Prix de Grec, M. D. Déziel.
Prix d'éloquence, M. Joachim Boucher.

EN SECONDE.

Prix d'excellence, M. Etienne Baillargeon.
1er prix de vers, M. Joseph Turcot.
2d do do do do do M. M. Maurice Coutlée et Jacques Harper.

1er prix de version, M. Etienne Baillargeon.
2d do do do do do M. Jacques Harper.
1er prix de thème, M. J. Turcot.
2d do do do do do M. J. Harper.

Récitation en vers, MM. Isaac Désautier, Charles Chintiquy et John McDonnell.
Prix de Belles Lettres, M. Alexis Lami.
Prix d'Anglais, M. J. Harper.

EN QUATRIÈME.

Prix d'Excellence, M. Pierre Legendre.
1er prix de version, M. P. Legendre.
2d do do do do do M. Narcisse Barbier.

1er prix de thème, M. Léon Noël.
2d do do do do do M. P. Legendre.
Récitation de Grammaire, M. Elie Lévesque.
Prix de Géométrie, M. Olivier Lozeau.

EN CINQUIÈME.

Prix d'Excellence, M. Aimé Lafontaine.
1er prix de version, M. A. Lafontaine.
2d do do do do do M. Joseph Reaux.

1er prix de thème, M. A. Lafontaine.
2d do do do do do M. François Rivard.
Récitation de Grammaire, MM. A. Lafontaine, Reaux et F. Rivard.
Prix d'Algebre, MM. A. Lafontaine et F. Rivard.

EN SIXIÈME.

Prix d'Excellence, M. George Badaeur.
1er prix de version, M. Auguste Brassard.
2d do do do do do M. Octave Lottinville.
Prix de Géographie et de Sphère, MM. Edmund Donnelly et Charles Châpais.

Récitation de Grammaire, M. E. Donnelly.
Prix d'Arithmétique, M. George Holmes.

LES VACANCES

ou la distribution des prix.

Voici, voici le jour des triomphes classiques.
On court, on vole en foule à ces fêtes publiques.
Prenons place, voyons, sous d'équitables lois,
Distribuer des prix où j'eus part autrefois.
Le long de ces gradins la jeunesse en attente,
S'agite entre l'espoir et le doute flottante.
A ces jeux solennels le prince du sénat
Donna, par sa présence, un plus digne apparat.
Ah! je vois déployer la liste triomphale!
J'entends nommer l'enfant que le talent signale;
Clac au vainqueur! Il passe, il reçoit, le laurier,
Au bruit de la timbale et du clairon guerrier.
Jamais triomphateur, dans la poudre olympique,
Jamais, la palme au front, péte dramatique.
N'a senti le plaisir plus avant dans son cœur.
Les mains s'entre-frappant accueillent le vainqueur.
On le fête au retour, et par tout son nom vole
Monté sur ce théâtre, il est au Capitole.
Qu'au sortir de ces lieux il lui tarde en chemin,
De revoir ses parens, les palmes à la main!
Sa mère l'attendait, et, pleine d'allégresse,
Contre son sein ému le presse avec tendresse.
Ainsi la Spartiate embrassait ses enfans,
Qui des Perses jadis revenaient triomphans.
Tels sont les fruits heureux des écoles publiques,
Et des esprits rivaux les combats pacifiques.
O puissant aiguillon de la rivalité!
Tout languit sans le feu de ton activité.
Permi tous ces enfans qu'assemblent les lycées,
Le concours des instincts échauffe les pensées.
On s'évertue, on peut ce qu'on a cru pouvoir;
Peu remportent le prix, mais tous en ont l'espoir.
La chaleur tient au nombre. Où sont-ils les pétes,
Les orateurs formés en de froides retraites?
Quel mortel fit son nom et se survit encor,
Qui n'ait des bancs publics pris son premier essor?

(POUR L'ARGUS.)

M. l'Editeur,

De tous côtés, l'on entend parler d'élections, chacun se tremousse, chacun veut témoigner ouvertement la connaissance qu'il a de ses droits et de ses privilèges. Rien de plus juste, c'est là la prérogative des électeurs. Mais, comme il arrive assez souvent, que dans les assemblées populaires, l'on ne s'attache pas toujours à cultiver dans l'esprit de ceux auxquels l'on a occasion de manifester un désir d'être utile, les principes qui doivent être la base

de leur conduite, je crois devoir offrir quelques remarques (que j'ai peu d'occasion de faire) sur les principes que les auteurs de la Constitution d'Angleterre ont voulu établir d'abord, permis d'observer, qu'il me semble que dans les circonstances où nous nous trouvons, il est important que notre conduite politique ne soit pas calquée sur des subterfuges; les actions ouvertes et l'indépendance du cœur, voilà, je crois, ce qui caractérise de *libres et indépendans électeurs*. Joignons à cela, une connaissance, sinon profonde, au moins passable, de l'histoire de notre Constitution; les électeurs seront alors en état de se décider et d'agir librement; car c'est peu que de n'avoir qu'une volonté passive, il faut un esprit guidé par les principes certains. Voilà, Monsieur, les raisons qui me portent à vous prier de vouloir bien donner place dans votre feuille que l'on m'a dit devoir être publiée pour la première fois, Mercredi prochain, à des remarques que la lecture des meilleurs écrivains sur la Constitution d'Angleterre, m'ont mis en état de faire. Une autre raison se joint à celles que je viens de vous exposer, c'est le désir sincère que j'éprouve d'être utile à mes concitoyens; et c'est la plus puissante de celles qui me servent d'appui, pour réclamer de l'indulgence de la part de vos lecteurs.

L'HISTOIRE nous présente à la fois l'Angleterre abandonnée par les Romains, soumise aux peuples du Nord, passant sous des souverainetés réunies en une seule sous Egbert, deux cents ans sous la domination des rois Anglo-Saxons, et jouissant alors d'une Constitution qui n'avait avec la nôtre d'autres rapports, que ceux d'une noblesse et d'un Roi.

La conquête amena un nouvel état de choses, et s'est sous Guillaume le Normand, que nous découvrons les premières traces de notre constitution, c'est là que le gouvernement féodal prit naissance. Pourtant le despotisme de Guillaume, les circonstances favorables dont il sut tirer parti, le mirent bientôt en état de se rendre monarque absolu. Son empire despotique, s'étendit aussi bien sur les vainqueurs que sur les vaincus. Delà les lois tyranniques des forêts, auxquelles il sut assujettir les nobles aussi bien que le peuple, l'imposition des taxes, le pouvoir judiciaire que ce monarque s'arrogea &c. tout tendait à laisser dans un despotisme absolu, une terre destinée à devenir celle de la liberté.

Successivement, les nobles et le peuple étrangers à beaucoup de ressources qu'avaient, sous le rapport des amusemens, plusieurs autres nations, étaient par là même plus portés à s'entretenir des abus, des odieuses lois des forêts. Leurs recherches sur les principes les convainquaient que le pouvoir, lorsqu'il n'a pas pour but le bonheur de ceux qui y sont soumis, est le *droit du plus fort* et doit être réprimé par un droit pareil. Delà la nécessité à laquelle la noblesse sentit qu'elle devait se plier, celle de réclamer le secours des autres classes de la société, pour s'opposer à la tyrannie, mesure qui devait et qui ne manqua pas, par la suite, d'élever contre la leur, une barrière redoutable. Sous Henri I, les causes dont nous venons de parler commencèrent à agir; sous Henri II, la liberté fut un pas de plus, des

lois utiles telles que celles du *Trial by Jury*, étaient les préludes quoique peu marquans, des résultats futurs. Mais ce fut sous Jean sans-terre, que les lois et prérogatives relativement aux forêts, dégénéraient en abus grossiers et en actes de tyrannie affreuse. Ce Monarque vit s'élever contre lui, son royaume entier, dont tous les sujets resentaient les sentimens d'indignation les plus vifs. L'unité qui régnait dans la souveraineté du Royaume, était bien propre à favoriser l'éclat que l'on méditait. Quand les esprits sont unis et les cœurs indisposés, il ne faut que les circonstances, pour faire opérer les plus grandes choses. La preuve en est sensible ici. Jean hai, détesté comme le doivent être tous les caractères arbitraires et despotiques, se voyant sans ressources, escorté seulement de sept chevaliers, signa à *Running-mead* en 1215, la *Charte-de-forêt*, et la fameuse Charte, que son importance a fait nommer la *Grande Charte*. Elle abolit en faveur des vasseaux les mêmes servitudes, qu'en faveur des Seigneurs, elle établit un même poids et une même mesure par toute l'Angleterre; elle mit les marchands à l'abri des impositions arbitraires; leur accorda d'entrer et de sortir librement du Royaume, tous les ordres de l'état furent également embrassés, puisque le serf fut soustrait aux effets des amendes, quant à ses instrumens de labourage. Mais ce qu'il y a de plus beau, c'est l'article XXIX qui défend d'exiler ou molester de quelque manière que ce puisse être, aucun sujet dans sa personne ou dans ses biens, à moins qu'il n'y soit condamné par ses pairs et conformément à la loi ancienne du pays, "Article si important," dit le fameux auteur de la Constitution d'Angleterre, "qu'on peut dire qu'il renferme tout ce qui fait le but des sociétés, et les anglais, dès ce moment, eussent été un peuple libre, s'il n'y avait pas eu une distance immense entre faire des lois et les faire observer."

L'on sent que l'accord de cette Charte fut un pas prodigieux vers la liberté; les droits devinrent certains, et la publication qui s'en faisait solennellement, sous tous les régnes, en assurait l'authenticité et la durée. Sous le regne même d'Henri III qui crut trouver dans l'absolution d'Alexandre III, un sur moyen de se dégager du serment qu'il avait prêté de faire observer et d'observer lui-même la Charte, sous le regne turbulent et confus de ce prince, la charte fut et proclamée de nouveau, accréditée en puissance, de concert avec les privilèges des Statuts de Merton et de Marlebridge.

UN CITOYEN

[A CONTINUER.]

(COMMUNICATION.)

Mr. l'Editeur,
AVANT de vouloir prendre sur soi, de corriger les écarts de Grammaire Française, qui s'introduisent dans un pays tel que le Canada, il faudrait, ce me semble, ne jamais perdre de vue, le principe que le langage n'est que le signe de la pensée; en approfondissant ce principe, on verrait qu'il est nombre d'idées en ce pays, qui manquent d'expressions et qu'il faut absolument en emprunter d'étrangères, dussent les règles de la grammaire en souffrir. Ceci ne sera jamais reconnu par ces puristes, qui s'attachant au matériel d'une langue, ont le jugement trop circonscrit, pour considérer les vues primitives de la parole. Ces bonnes gens di-

sent que rien ne dépare tant un idiome que les mots et les tours barbares que l'on y introduit mal à propos, mais leurs idées délicates sur l'idiome, leur fait souvent trouver mal à propos ce qui ne l'est point, et leur fait voir un néologisme tout à la fois élégant, et indispensable comme une bizarrerie des plus insupportables; notez que leur intégrité grammaticale leur fait rejeter bien loin, la raison de ne pas pouvoir faire autrement. Cette raison si foible, contre leur propre jugement, prend néanmoins quelque force en leur faveur, le petit bout d'oreilles ou plutôt les oreilles entières, se chappent et découvrent. quant qu'on dit des mots absolument intraduisibles, on pourrait au moins dire, ils d'un ton benin, les rendre par des périphrases, et cela sans pitié pour ces pauvres, bégues qui auraient quelques raisons de médire tous les puristes du monde, car entrons un moment en conversation.—Or c'est Mr. le puriste, rendez moi donc Français le mot anglais IMPRACHMENT.—Volontiers accusation publique.—Quoi est-ce cela tout, ne savez-vous donc pas qu'imprachment veut dire une accusation contre une personne au dessus des tribunaux ordinaires, portée par l'Assemblée des Communes, à la Chambre des Lords. Ne savez-vous pas que, se servir de cette périphrase, serait aimer le bavardage plus que le bon sens, ne le permet, et qu'il est mieux de se servir du mot anglais Imprachment en attendant que l'Académie Canadienne (si jamais il y en ait) y ait mis ordre. Mais Monsr. il est vraiment inconcevable que l'on veuille ternir l'éclat de la langue française en ce pays par l'introduction d'un barbarisme, tel que le mot Imprachment.—Je vous entends, c'est à dire qu'il faut employer des mots français à tout autre signification que celle qu'ils ont réellement, car enfin Writ veut dire Ordre, mais c'est un ordre d'une nature particulière qui a besoin d'un terme particulier pour le spécifier et vous ne pouvez trouver cetermequin en arrachant d'un mot français (s'il était possible) l'idée dont il est signe.—Ah Monsieur, votre opinion est insoutenable, l'élégance de notre langue empêche totalement l'usage de ces mots barbares.—Oh! si tel est votre avis, je ne prétends pas vous contester le droit d'user vos poumons à parler en périphrases, vous trouverez peu d'imitateurs je vous en réponds; non plus que Mr. M— quand il admire les écarts, les transitions subites et la négligence apparente qu'il remarque dans les écrits de Mr. C—, mais gare que le besoin ne vienne compromettre sa jouissance, car ce sera bonheur, si en vertu des écarts et des transitions subites, il ne prend sa tisane en bain de vapeur et son gargarisme en guise de vomitif; un homme qui jouit en puriste, ne pense pas comme celui qui à la colique, ainsi tant que Mr. M— ne lira Mr. C— que pour ces écarts, tout ira le mieux du monde, mais encore une fois gare le besoin.

Pour parler des puristes après s'être adressé à eux-mêmes, je remarquerai que ces Messieurs ayant écrit contre l'effroyable abus, se sont sentis étonnés de voir qu'on était guères ému au bruit de leurs déclarations; attribuant peut-être cette apathie du public à l'impuissance de comprendre, ils recommencent de nouveau à rire, quand ils entendent un avocat plaçant, dire le PRESENTMENT DES JURÉS, un WRIT D'EXECUTION, un BILL D'INDICTEMENT et même INDICTER ainsi que plusieurs autres mots anglais prononcés souvent comme s'ils étaient français. Ensuite ils s'apitoient sur ce que l'on désigne en ce pays, la première langue de l'Europe. Les étrangers, disent-ils, d'un ton lamentable, se font gloire de bien parler la langue française et nous en faisons assez peu de cas pour la dénigrer. Quel sacrilège! Ah! Messieurs les puristes, permettez-moi de vous offrir mes condoléances et de vous suggérer tous bas, l'idée de présenter à l'Académie française une humble requête eux fins d'obtenir quelques haillons pour couvrir la nudité de nos idées locales, sans oublier les vôtres. Oui je ne puis que tomber dans la consternation la plus profonde, quand je vois votre cynisme choisir si misérablement que d'employer sans d'autres, le mot ANECDOTIQUE ah! cela est suffoquant. . . . GRIN.

Avis.

Le Soussigné prend la liberté de prévenir les Dames et Messieurs des Trois Rivières et des environs qu'il continue à exécuter la RELIURE, dans toutes ses branches, et d'après de nouveaux principes, c'est pourquoi il prie les personnes qui auraient des Brochures, Pamphlets, ou journaux, &c. à faire relier, ou de vieux livres à faire réparer, de vouloir bien les envoyer à cette Imprimerie, qu'ils se font réliés et arrangés avec solidité et élégance. Les ordres de la campagne seront reçus avec reconnaissance et ponctuellement exécutés, et les prix seront très-modérés. JUDOBROUVERNAIS Trois-Rivières, 30 Août, 1826.

Aux Libres et Indépendans Electeurs du Bourg des Trois-Rivières.
MESSIEURS,
LA mort récente de Mr. Ranvozyé, vous ayant privé de votre Représentant en Parlement, me présente l'occasion de rechercher l'honneur distingué de vous représenter.
En m'offrant comme candidat pour solliciter cette haute marque de votre confiance, je vous prie de croire que si j'ai le bonheur de devenir l'objet de votre choix, mes efforts seront dirigés vers votre avantage, particulier aussi bien qu'à promouvoir les intérêts généraux de la Province.
J'ai l'honneur d'être
M E S S I E U R S,
Votre très-humble et
Très-Obéissant Serviteur.
CHARLES R. OGDEN.
Trois-Rivières, 15 Août, 1826.

Aux Libres et Indépendans Electeurs de la Ville des Trois-Rivières.
MESSIEURS,
SOLLICITE par un grand nombre de citoyens respectables d'entre vous, à offrir mes services, à l'élection qui doit avoir prochainement lieu pour le choix d'un membre pour vous représenter en Parlement; je croirais manquer au devoir d'un citoyen indépendant, en me refusant de rencontrer vos généreuses intentions. L'étroite liason qui existe entre vos intérêts et les miens, est ce me semble la plus ample justification de la pureté de mes intentions et du désintéressement de mes vues. Je ne suis mû, Messieurs, que par le désir de vous être utile, à vous et à cette Province en général; pour lequel but, je considère les sacrifices qu'il me faudra faire, comme plus que contrebalancés par le seul honneur d'avoir été l'objet de votre confiance. J'ose donc espérer que vous voudrez bien m'honorer de vos suffrages, et soyez convaincus que cela ne s'effacera jamais d'un cœur reconnaissant.
Je suis, Messieurs,
Avec la plus profonde estime,
Votre dévoué Serviteur.
P. B. DUMOULIN
Trois-Rivières, 14 Août, 1826.

To the Free and Independent Electors of the Borough of Three-Rivers.
GENTLEMEN,
THE recent death of Mr. Ranvozyé, having deprived you of your parliamentary representative, an opportunity is afforded me to seek the distinguished honor of representing you.
In offering myself as a candidate for so high a trust, I beg leave to assure you that should I have the good fortune to be the object of your choice, my unremitting exertions shall be used to promote your advantage, and to advance the general interests of the Province.
I have the honor to be,
G E N T L E M E N,
Your most Obedient
Humble Servant,
CHARLES R. OGDEN.
Three-Rivers, 15 August, 1826.
M. PIERRE GOUIN, informe le public et particulièrement Messieurs les voyageurs, qu'ayant obtenu une licence de Traversiers il s'est pourvu d'un nombre suffisant de Bons Bateaux, Canots et de Berges légères entrecroisées par traversiers de cette ville et de la Côte de Québec, personnes qui voudront bien se présenter à l'heure de leur départ, il espère, par son activité, et le soins qu'il apportera à leurs bagages, mériter une part de la faveur publique. Trois-Rivières, 29 Août, 1826.